

Le Service de géologie a son siège à Regina. Les intéressés peuvent en tout temps s'adresser au géologue en chef et à son personnel pour obtenir des renseignements et de l'aide.

Un géologue est posté en résidence à Uranium pour aider, autant qu'il le peut, les prospecteurs de la région. Au cours de l'été, les équipes de levés géologiques étudient les régions prometteuses, en dressent des cartes et préparent des rapports qui sont mis à la disposition des intéressés. L'école de prospection dispense l'instruction élémentaire dans le domaine de la géologie, de la minéralogie et des techniques de prospection et d'exploration aux futurs prospecteurs. La prospection est devenue un métier spécialisé et l'enseignement qui y prépare aidera les jeunes gens qui s'y destinent à se lancer dans une profession de première importance pour l'industrie minière du Canada. Le plan d'aide aux prospecteurs a pour objet de favoriser la prospection et d'aider les prospecteurs véritables en leur fournissant l'outillage et le transport, ainsi que les renseignements techniques au sujet des régions favorables à la prospection du point de vue géologique.

Le plan de formation des indigènes a pour double fin: 1° d'habituer les Indiens et les Métis de la partie septentrionale de la province à reconnaître les minéraux ordinaires de façon que, tout en vaquant à leurs occupations habituelles, ils puissent se rendre compte de tout indice significatif et 2° de les former pour qu'ils puissent prospecter pour le compte de sociétés d'exploitation et, en ce faisant, suppléer aux moyens de subsistance que leur offrent déjà la chasse et le piégeage.

Alberta.—Le gouvernement vient en aide à l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil de conservation du pétrole et du gaz naturel. Les règlements édictés par celui-ci, cependant, visent aussi à empêcher le gaspillage des ressources de pétrole et de gaz, ainsi qu'à procurer à chaque propriétaire de droits de pétrole et de gaz la possibilité d'obtenir sa juste part de la production. Le Conseil publie aussi des rapports périodiques et un registre annuel qui aident énormément à l'exploitation du pétrole en Alberta. L'industrie minière est aussi servie par le Conseil de recherches de l'Alberta, qui a effectué le levé géologique de presque toute la province et qui a mis en œuvre des entreprises visant à utiliser et à exploiter les minéraux. Les études du Conseil ont porté sur les venues, l'emploi et l'analyse des charbons de l'Alberta ainsi que sur leurs propriétés chimiques et physiques particulières, l'emploi du charbon dans la production de l'énergie et l'amélioration et le nettoyage du charbon. Il s'est aussi intéressé à la mise en briquettes, au mélange, à la perte par frottement, à la résistance au bris et au broyage, aux agglutinants d'asphalte et à la suppression de la poussière du charbon. Il a étudié les sables vitrifiables, le sel, les engrais, la fabrication du ciment, de la brique et des tuiles.